

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023**

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Nombre de Conseillers : | En Exercice : 15 |
|                         | Présents : 13    |
|                         | Votants : 13     |

L'an deux mil vingt trois, le quatorze mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 09 Mars 2023

**Présents :** Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc.  
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, BAYAT-RICARD Marianne, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

**Excusés :** Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer.

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

**BUDGET PRINCIPAL :**  
**AFFECTATION DEFINITIVE DES EXCÉDENTS DÉGAGÉS**  
**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 193 143.96 €, ainsi qu'un résultat d'investissement excédentaire de 117601.52 €, du Budget Principal.

Entendu Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir un excédent de 20 000,00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2023 en section de fonctionnement ;
- **Impute** la somme de 173 143.96 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de l'exercice 2022 en section d'investissement ;
- **Décide d'affecter** 117 601.52 € au compte 001 en recettes de la section d'investissement,
- **Demande** à Monsieur Le Maire d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2023.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance  
Céliane GONTHIER-GEORGES



Le Maire,  
Pierre-Jean CRASTES.

